

## voies cyclables. environnement le Gers peut mieux faire



voies cyclables. environnement le Gers peut mieux faire

### Des déserts cyclables dans le Gers

Pour faire du vélo dans le Gers, il faut être sur un chemin, une piste ou une route. Pour faire du vélo en toute sécurité, il faut donc être en parfaite sécurité et ce que n'offre pas du tout le département du Gers avec seulement 70 km de voies vertes. Notre département est ainsi le moins loti de toute l'Occitanie alors qu'il a un haut potentiel d'aménagement de voies cyclables.

La crise sanitaire et le plan Vélo du Gouvernement (avec comme ambition de tripler d'ici 2024, la part du vélo dans les déplacements quotidiens, passant de 3 à 9 %) a fait exploser la pratique du vélo partout en France. Malgré cela, la majorité départementale peine à satisfaire les besoins grandissants des gersois, mettant en avant la rareté de nos infrastructures. Le fait de fermer des routes départementales une fois par mois, le dimanche n'a rien d'ambitieux et met plutôt en lumière la pauvreté de nos aménagements sans tenir compte des réels besoins des gersois dans leur quotidien, faisant du tourisme et des loisirs à vélo un rêve lointain.

Le Gers doit changer de braquet et Gers Avenir affiche clairement son ambition dans le cadre des élections départementales :

- Créer tout d'abord un schéma directeur départemental des itinéraires cyclables qui est absent pour le Gers : maillon central de l'ensemble des pratiques destinées à la fois au tourisme et aux loisirs, mais aussi à la pratique utilitaire et scolaire. Cela permettra d'obtenir une vision d'ensemble et de définir des objectifs précis et concrets.
- Ces derniers doivent permettre de multiplier par 5 le nombre de kilomètres de voies cyclables d'ici 2030 de manière équilibrée sur l'ensemble des territoires du département reliant les sites et villes touristiques remarquables.
- Développer autour du vélo, un accompagnement de projets économiques (services, haltes, hébergements) pour faire des itinéraires cyclables, un véritable levier touristique.

### Biodiversité : des Atlas pour les collectivités locales

Le ministère de l'Environnement a mis en place en 2010, un programme de développement des **Atlas de la Biodiversité** Communale (ABC). Véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC offrent, au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné. En 2017, le soutien de cette démarche a été confié à l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui devenue **l'Office français de la biodiversité** (OFB).

Nous (Gers Avenir) considérons que le Conseil Départemental du Gers doit faire la promotion de ces atlas de biodiversité, encourageant **l'ensemble des collectivités du Gers** à se saisir de cette démarche qui permet à une commune ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Alors que le département du Gers offre un patrimoine naturel riche et de qualité (forêts, lacs, étangs, zones humides et pelouses calcaires témoignant d'une grande diversité de paysage, de faune et de flore), son action est réduite aux seuls espaces naturels sensibles (ENS).

### Un atlas de biodiversité par canton ? Une erreur fondamentale !

L'Atlas de biodiversité cantonal souhaité par la majorité départementale sortante entrerait en conflit avec l'atlas de biodiversité communal en créant un doublon inutile. Il est en effet préférable de ne pas réinventer ce qui existe déjà, finançable à 80% par l'Etat et qui fonctionne parfaitement bien. L'échelle du canton n'est absolument pas la bonne puisqu'il n'y a pas de gouvernance à l'échelle du canton, tout au plus des représentants (conseillers départementaux). L'évocation du canton a ici une évocation simplement électorale. Nous pensons que l'échelle la plus adéquate est bien celle de la commune ou de la communauté de communes et qu'il nous faut encourager le déploiement des atlas de biodiversité sur l'ensemble du Gers en faisant écho des aides de l'Etat. Cela pour différentes raisons :

- Pour mieux mobiliser les citoyens
- Pour rendre plus efficace l'inventaire des milieux et espèces présents sur le territoire donné (moins fastidieux de le faire sur 20 km<sup>2</sup> plutôt que sur 200 km<sup>2</sup>).
- Pour rendre plus efficace la sensibilisation autour d'une équipe d'enseignants, d'élus de proximité et la mobilisation des citoyens élus, acteurs socio-économiques à la biodiversité (échanges et proximité).
- Pour faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des actions communales ou intercommunales. Il n'existe pas de gouvernance cantonale, au mieux des représentants.
- Pour utiliser les aides l'Etat existantes (Fonds de Dotation pour la Biodiversité) à l'élaboration des atlas de biodiversité communale. Le bon sens serait de ne pas gaspiller l'argent publique sur des doublons qui n'aurait aucune efficacité.

Ne réinventons pas ce qui existe déjà et qui fonctionne parfaitement pour participer à la préservation de la biodiversité, enjeu majeur de notre siècle et pour l'avenir de nos territoires. Le bon sens doit toujours dicter l'action du conseil départemental. C'est ce que nous appelons de nos vœux dans le cadre des élections départementales. Gers Avenir (liste soutenue par la majorité présidentielle aux élections départementales) porte une volonté politique audacieuse et volontariste qui fait défaut au Département. Soyons ambitieux y compris pour le quotidien des gersois et leur sécurité, pour le tourisme, l'économie et les loisirs dans nos territoires.

